

BE-A0523_713334_713636_FRE

Inventaire des archives du couvent des
frères mineurs de Huy, 1434-XVIIIe siècle
(1966)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Le premier monastère (1234-1518).....	5
Le monastère des récollets (1634-1797).....	7
Contenu et structure.....	11
Sélections et éliminations.....	11
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	13
I. Chartrier.....	13
II. Archives.....	14
13 - 35 Registres aux paiements des cens et rentes. 1462-1794.....	14
39 - 40 Comptes des recettes et dépenses. Manuels aux paiements des cens et rentes. 1611-1727.....	16
42 - 45 Comptes des dépenses. 1629-1669.....	16
46 - 76 Documents relatifs aux biens. 1462-1789.....	17

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Couvent des Frères mineurs (Huy)

Période:
1329 - XVIIIe siècle

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.7400

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 79.00
- Etendue inventoriée: 2.50 m
- Numéros: 84.00

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont communicables, s'ils sont en bon état.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Couvent des frères mineurs de Huy.

HISTORIQUE

²

LE PREMIER MONASTÈRE (1234-1518)

Comme le souligne J. L. Antoine dans sa solide étude ³, on dispose de sources sur les Frères Mineurs à Huy surtout à partir du XVII^e siècle. Pour la période antérieure, on ne peut compter que sur les chroniques et quelques mentions dans des actes notariés, des comptes, etc. Une synthèse de ces données, au moins pour le XIII^e siècle, a été faite par A. Joris ⁴. L'auteur a cru pouvoir conclure, en s'appuyant sur Gilles d'Orval, Jean d'Outremeuse et la *Chronique liégeoise de 1402*⁵ que les Frères Mineurs se sont installés hors les murs de Huy, près de l'église ou de la chapelle Saint-Jacques, en 1234, cinquième année de l'évêque Jean d'Eppes, et que ce n'est qu'en 1244 qu'ils s'installent dans l'enceinte de la ville, sur un terrain qui leur a été donné par Hubin de Saint-Martin. J. L. Antoine se montre plus prudent et cite, entre autres, un historien local du XVII^e siècle, Laurent Mélart, qui a très probablement consulté les archives des Frères Mineurs et est arrivé à la conclusion que les Frères Mineurs se trouvaient déjà dans la ville en 1234 ⁶. Cependant ni Joris ni Antoine ne mentionnent la tradition franciscaine, suivie par Joannes van Brustem, De Saumery, J. Daris, F. Thyron, J. Gaspard, R. Dubois, A. De Sérent, H. Lippens, M. Luppès et F. Discry ⁷, qui affirment qu'après leur établissement à Namur, en

² Cette rubrique est reprise de Jozef BAETENS, " 34. Hoei", dans *Minderbroederskloosters in de zuidelijke Nederlanden. Klooster lexicon*, Bruxelles, 2002 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796, 79), p. 355-361.

³ J. L. ANTOINE, " L'église des Frères Mineurs à Huy ", dans *Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. 30, 1976, p. 11-46.

⁴ A. JORIS, *La Ville de Huy au Moyen Age. Des origines à la fin du XIV^e siècle* Paris, Les Belles Lettres, 1959. (Bibliothèque Faculté de Philosophie et Lettres de l'université de Liège, t. CLII).

⁵ GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, édit. J. Heller, MGH, *Scriptores XXV*, Leipzig, 1925, p. 126 ; JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreurdes Histors*, édit. Borgnet, *Corps des Chroniq. liégeoises*, CRH, in-4°, Bruxelles, 1867, p. 221, 269. *Chronique liégeoise de 1402*, édit. E. Sacha, CRH, in-8°, Bruxelles, 1900, p. 162.

⁶ L. MELART, *Histoire de la ville et chasteau de Huy*, Liège, 1641, p. 14. J. L. ANTOINE, *Op. cit.*, p. 18-19.

⁷ JOANNES VAN BRUSTEM († 1549), *Chronique*, édit. S. Balau et E. Fairon, *Chroniques Liégeoises*, t. II, Bruxelles, 1931 (Commission royale d'Histoire, in-4°), p. 45 : " eodem tempore /1234/ inchoata est ecclesia fratrum minorum " ; P. L. DE SAUMERY, *Les délices du*

1224, les Frères mineurs prêchent bientôt à Huy, s'y installent vers 1228 à l'extérieur de la ville, près de l'église Saint-Jacques, et commencent à construire un monastère en 1234 sur une terre appartenant à Hubin de Saint-Martin, au centre de la ville.

Si l'on réexamine le problème de la date exacte de fondation, il faut tenir compte d'une charte du 23 mars 1241 dans laquelle l'échevin Hubin (déjà syndic ?) et un supérieur des Frères Mineurs de Huy sont mentionnés⁸ comme responsable des biens d'un sujet local. La raison pour laquelle L. Wadding, le seul franciscain, affirme qu'ils ne se sont installés au centre qu'en 1244 n'est pas claire⁹.

Contrairement à la plupart des autres monastères du 13^e siècle, la première résidence des frères mineurs à Huy est assez bien connue : près de la porte Saint-Léonard, à la chapelle (ou église) Saint-Jacques¹⁰. Pour la seconde résidence, dans l'actuelle rue Vankeerberghen, près de la Grand-Place, De Saumery entre autres donne une description détaillée qui peut être complétée par les études de J. Gaspard, S. L. Van Ruysevelt et J. L. Antoine¹¹. Le monastère, entièrement reconstruit au 17^e siècle abrite depuis 1933 le musée communal de Huy et de 1965 à 2007, les Archives de l'État à Huy¹².

En raison du manque de documentation solide, on sait peu de choses sur les activités des frères mineurs durant cette période. Le monastère appartient à la custodie (province) liégeoise de la Provincia Franciae et devient rapidement un centre d'activité pastorale. A. Joris note que leur attitude compréhensive et nuancée à l'égard du commerce est particulièrement favorable aux citoyens et aux patriciens qui préfèrent que leurs proches soient enterrés dans l'église du monastère ou dans la salle du chapitre¹³.

Païs de Liège, t. II, 1740, p. 65 ; J. DARIS, Notice historique sur les églises du diocèse de Liège, t. VIII, 1876, p. 171 ; J. FRESON, Op. cit., p. 5-6 ; F. THYRION, " Promenades dans le jardin séraphique en Wallonie ", in *Messenger de S.F.A.*, 32 (1906-1907), p. 141-142. J. GASPARD, " Notice sur le couvent des Frères-Mineurs de Huy ", dans *Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. 16 (1909), p. 107: En 1225, une colonie de ces moines vint s'établir à Huy ; R. DUBOIS, " Les rues de Huy. Contribution à leur histoire ", dans *Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. 17 (1910), p. 659 ; A. DE SERENT, " Géographie de la Province de France 1217-1792 ", dans *France franciscaine*, 1 (1912), p. 124 ; H. LIPPENS, " Nécrologe des Frères Mineurs du couvent de Hors-Château à Liège ", in *Neerl. Francisc.*, 1 (1914), p. 165 note 2 ; M. LUPPES, *Schets van de geschiedenis der Minderbroeders Conventuelen in beide Nederlanden van 1220 tot 1953*, Hoensbroek, 1954, p. 116, F. DISCRY, *Archives et institutions hutoises de l'Ancien Régime*, Heule, 1965, p. 140.

- 8 E. SCHOOLMEESTERS, " Les registres de Robert de Thourotte ", dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, 15 (1906), p. 88: " Noturn esse volumus quod Hubinus scabimus et magister Godinus de Hoio, quos frater Hugo de Ordine Fratrum Minorum ... ".
- 9 *Annales Minorum*, t. 111 (38 éd., 1931), p. 126 : " Anno Christi 1244. Hoyae Fratres Minores a Capella Sancti Jacobi ad locum, ubi nunc morantur, transferuntur ".
- 10 J. L. ANTOINE, Op. cit., p. 16-17.
- 11 P.L. DE SAUMERY, Op. cit., t. II, p. 65-69. J. L. ANTOINE, Op. cit., p. 17, 22-46. J. GASPARD, Op. cit., p. 107-115; S. L. VAN RUYSEVELT, *De franciscaanse kerken in België dertiende eeuw*, mémoire de licence, 1946, p. 155-170.
- 12 L. MALVOZ, " Het gemeentemuseum van Hoei ", dans *Gemeentekrediet van België*, 38 (1984), n° 148, p. 73-92; *Les Archives de l'État dans les provinces ... II, Les provinces wallonnes, Bruxelles, Archives générales du Royaume*, 1975, p. 75-78.
- 13 A. JORIS, Op. cit., p. 349. L'auteur se réfère également à l'analyse du manuscrit de Le Fort par L. Naveau, décrivant les pierres tombales des familles : Montroyal, Argenteau,

Les frères mineurs étant les seuls moines à vivre dans l'enceinte de la ville jusqu'au milieu du XVe siècle, ils jouent souvent le rôle de témoins impartiaux ou co-exécuteurs de testaments dans lesquels les frères eux-mêmes sont parfois richement dotés¹⁴. En 1245 déjà, le prieur, aux côtés de l'abbé de Flône, se porte garant d'une rente sur une maison et, peu à peu, on trouve de plus en plus d'exemples de ce genre¹⁵. L'espace du monastère et l'influence du supérieur signifiaient que la justice était également rendue régulièrement dans le monastère (cour jurée) et l'on connaît une multitude d'actes dans lesquels il est explicitement confirmé qu'une certaine décision a été prise dans le monastère des Frères Mineurs et parfois le sceau du monastère était utilisé comme moyen de ratification¹⁶.

En raison de sa situation et de sa forme fermée, le monastère devient rapidement un lieu de rencontre pour les patriciens et, plus tard, pour les artisans. L'origine exacte de cette coutume n'est pas connue, mais en 1298, les patriciens sont entourés dans le monastère par les artisans qui se voient ensuite attribuer des salles pour délibérer. Lorsque, lors de travaux de réfection du monastère, certaines salles sont déclarées inaccessibles par le supérieur, de graves difficultés surgissent¹⁷.

La réforme des Observants et des Coletans, qui a eu une grande influence aux Pays-Bas, ne s'impose pas dans la custodie de Liège où les frères mineurs de Liège, Dinant, Huy et Nivelles refusent d'accepter les *Constituties* de Martin V (1430) et de céder leurs biens immobiliers¹⁸. Lorsque Léon X, par sa bulle *Ite vos* du 25 mai 1517, sépare les Observants des Conventuels, les Frères sont isolés de la principauté et forment leur propre province : la *Provincia Leodiensis St. Huberti Fratrum Minorum Conventualium*. Cette province et le monastère conventuel de Huy subsistent jusqu'à la Révolution française¹⁹.

LE MONASTÈRE DES RÉCOLLETS (1634-1797)

Nous sommes assez bien renseignés sur l'établissement des récollets à Huy. Nous disposons non seulement des chroniques générales de S. Bouvier (†

Brialmont, Saint-Martin, Dammartin, etc ; M. YANS, Les échevins de Huy, 1952, p. 8, 31-35, 66-90, 105 ; J. FRESON, Op. cit., p. 61-64.

14 R. DUBOIS, Op. cit., p. 247. R. BRAGARD, " Les couvents et les enceintes urbaines à Liège, Huy et Dinant ", dans Bulletin du Vieux Liège, 1954, p. 275.

15 En 1245 cf. EVRARD dans Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 23 (1892), p. 370-372; en 1254 cf. J. CUVELIER, Chartes du Val Benoît, p. 131-132; en 1260; cf. EVRARD, Op. cit., p. 392-394; en 1261 cf. J. CUVELIER, Op. cit., p. 165; en 1265 cf. EVRARD, Op. cit., p. 408; en 1281 cf. " Un testament namurois ", dans Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 36 (1910), p. 91 ; en 1341 cf. A. JORIS, Op. cit., p. 154 ; en 1366 cf. C. PIOT, Inventaire ... Namur, p. 283.

16 Chartre de 1329 cf. WAUTERS, Table chronologique des chartes, t. 9, p. 332-333; de 1330 cf. ID., p. 367; de 1429 cf. R. VAN DER MADE, " Les chartes des cours de tenants hutoises conservées aux Archives de l'Etat à Liège ", dans Annuaire d'histoire liégeoise, 6 (1958), p. 293; de 1437 cf. J. FRESON, Op. cit., p. 12; de 1465 cf. REMACLE, Inventaire ... Dinant, p. 178.

17 F. DISCRY, Op. cit., p. 140-141; A. JORIS, Op. cit., p. 350.

18 R. BRAGARD, " Les provinces religieuses des Ordres mendiants dans la principauté de Liège ", dans Bulletin de la Commission royale d'Histoire, 117 (1952), p. 244-246 ; L. E. HALKIN, Le cardinal de la Marck, Liège, 1930, p. 53

1681) et de J. D. Doyen (fl. 1753), mais aussi d'une chronique spéciale de ce monastère : *Historia domus Huensis FF. Minorum Recollect. ab anno 1632 usque ad annum 1678, ex cneretts, seu documentis originalibus in Archivo ejusdem domus asservatis, fideliter descripta per V.A.P. Augustinum Des Mou/ins alias bis Provinc. Diffinitorem. Primariorum conventuum iterate et suprafati Huensis quarto Gardinum*²⁰. Cette chronique fournit une masse de documents qui, cependant, mettent assez fortement en évidence comment les capucins s'opposèrent à cette fondation à Huy²¹. Malgré cette vision unilatérale, cette chronique reste une source unique pour la connaissance non seulement de la fondation de Huy, mais aussi de la mentalité de cette époque. Après que P. Marchant organise la sécession de la province de Saint-Joseph en Comitatu Flandriae en 1628, l'ancienne Provincia Flandriae compte encore 17 monastères. Comme ces frères mineurs, transférés aux récollets, vivent principalement d'aumônes et sont parfois éloignés de leur foyer, le problème d'hébergement se pose. L'insécurité et les guerres du XVIIe siècle accentuent le besoin de patronages propres, et les récollets s'efforcent d'avoir leurs propres hospices dans tous les centres. Comme tous les ordres mendiants sont désormais confrontés au même problème, il est évident que ceux qui sont déjà confirmés quelque part observent attentivement si l'hospice des autres ordres respecte les restrictions imposées par la ville.

Les capucins, au détriment des récollets²², réussissent à s'installer à Huy vers 1607 et réagissent lorsque Matthias Hauzeur, gardien du monastère des récollets à Liège, se voit attribuer par le chanoine liégeois Miche, en 1632, une chaumière située à Huy. L'année suivante, le prince-évêque Ferdinand veut agir contre les calvinistes et il fait appel à Hauzeur pour traiter avec Hotton ; Hauzeur le fait si bien que Hotton perd toute son influence et ses partisans²³. Le prince-évêque ne peut l'oublier et lorsqu'en 1634 Hauzeur devient provincial et demande une maison de frères à Huy, il obtient immédiatement cette permission, avec la restriction que seuls 4 moines peuvent y vivre. C'est donc sans tarder que les Frères occupent cette petite maison, dans la paroisse de Saint-Pierre, sur la rive gauche de la Meuse²⁴. Lors d'une épidémie en 1636, ils obtiennent la propriété d'un vigneron, Colin le Mangon, mais avec la clause d'y construire un couvent et une église et de rester au service de la paroisse de Saint-Pierre. Les frères s'installent dans cette maison et travaillent si bien dans la paroisse qu'en 1640, les curés et les paroissiens font une déclaration élogieuse, ajoutant qu'il était dommage qu'ils soient obligés d'habiter une si

19 M. LUPPES, Op. cit., p. 87-89. La date exacte de la création de la province indépendante ne peut pas encore être établie avec certitude.

20 A DES MOULINS, *Historia domus ... ad annum 1678* et au Provinciaal archief van de vlaamse minderbroeders : S. BOUVIER, *Flores et fructus ... ab anno 1523 Provinc. Flandriae*, p. 87-88; J. D. DOYEN, *Ortus et progressus ... prov. Flandriae Recollect.*, p. 59-63.

21 HILDEBRAND, *De Kapucijnen in de Nederlanden en het prinsbisdom Luik*, Anvers, 1945, p. 224 note 2 : " De weinig verkwikkelijke geschiedenis van de voortdurende twist tussen Kapucijnen en Minderbroeders te Hoei... volgens de tendentieuze en hatelijke eenzijdige berichten van P. Des Moulins". Cependant, Hildebrand ne dit rien sur d'éventuelles falsifications dans les documents copiés.

22 HILDEBRAND, Op. cit., p. 224 : " Op 29 juni 1607 verbood de Prins-bisschop uitdrukkelijk het aanvaarden van andere kloosterorden, speciaal van de Observanten, aan wie hij een andere stichting zou toestaan, nl. te Maaseik ".

23 F. THYRION, *Histoire de l'ordre franciscain de l'Immaculée Conception*, Namur, 1909, p. 82.

24 R. DUBOIS, Op. cit., p. 542.

vieille maison. Entre-temps, le 16 février 1638, ils obtiennent d'Érard de Brion une maison et des vignes et à sa mort, le 17 août 1640, une autre maison et des vignes, 1500 patacons supplémentaires, une somme fantastique pour l'époque ! à condition de construire un monastère et de prier chaque jour pour le repos de son âme. Bien que la ville n'accorde pas de permis de construire, les frères s'installent dans cette maison.

Lors d'une inondation en 1641, une partie du pont de la Meuse est détruite, la ville échange le permis contre une forte contribution aux travaux de réparation. Les récollets interprètent cette autorisation de manière assez large et entreprennent immédiatement la construction d'un nouveau grand monastère sur la propriété d'Érard de Brian, dans la paroisse Saint-Pierre, dans la rue appelée depuis longtemps quai des Récollets ²⁵. Malgré toutes sortes d'oppositions, ils obtiennent du prince-évêque Ferdinand, le 4 juin 1647, tous les droits et obligations des autres ordres établis et commencent la construction de leur église ; elle est consacrée le 10 octobre 1649 par le suffragant Richard Pauli-Stravius et dédiée à Saint-Nicolas ²⁶. De Saumery dit de l'église qu'elle attire de nombreux croyants malgré sa simplicité ²⁷.

Les Récollets, convaincus de leur sympathie auprès du peuple, entreprennent de porter le nombre de leurs frères à 23, mendient eux-mêmes auprès des habitants de Huy et enterrent leurs bienfaiteurs défunts dans leur église. Une résistance se manifeste bientôt et le prince-évêque Maximilien-Henri rend un décret le 31 mai 1659 dans lequel il stipule à nouveau clairement que le monastère ne peut compter plus de 12 membres et que les frères ne peuvent pas mendier dans la ville et aux alentours ²⁸.

L'histoire de la fondation du monastère de Huy, déjà complexe, doit être contextualisée dans l'histoire politique de la principauté. La politique de neutralité du prince-évêque se répercute sur sa préférence pour certains ordres monastiques ; les jésuites et les capucins, d'orientation espagnole ou française, sont plus sévèrement traités, tandis que les récollets, qui penchent parfois vers la province de Cologne [Köln, DE] (où le prince-évêque séjourne souvent, par exemple à Bonn), se voient progressivement accorder plus de liberté ²⁹.

Cette politique de neutralité, qui conduit nécessairement à des conflits avec les superpuissances, a pour effet, à certaines périodes, de vouloir faire sortir tous les moines qui ne viennent pas de la principauté et d'inciter les supérieurs liégeois à former leur propre entité (custodia ou province).

Le prince-évêque Maximilien-Henri en particulier soutient cette tendance en 1686, et à Huy, entre autres, 6 récollets sont exilés, dont le gardien Bonaventura Haack ³⁰. Pour d'autres motifs, le chapitre de Saint-Lambert

25 R. DUBOIS, *Op. cit.*, p. 541.

26 J. FRESON *Op. cit.*, p. 87 ; A. DES MOULINS, "nous avons consacré ... son grand autel dédié à St. Nicolas, et les deux petits autels, l'un sous l'invocation de la Bienh. Vierge Marie et de St. Joseph, l'autre sous l'invocation de St. François" ; U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, p. 123-124.

27 DE SAUMERY, *Op. cit.*, p. 71 : "Le zèle et la piété des religieux ...attirent un concours de fidèles dans leur Eglise dont les ornements quoique simples, sont d'une grande propreté et inspirent la dévotion".

28 J. FRESON, *Op. cit.*, p. 118-119.

29 R. BRAGARD, " Les provinces religieuses ... " , p. 263-281.

30 Description des tentatives de sécession dans R. BRAGARD, " Les provinces religieuses ... " , p. 263-281; 356-360; 373-386. Les 5 autres moines exilés du monastère de Huy étaient

soutient cette politique d'expulsion et obtient en octobre 1686 qu'une fois de plus le nombre maximum de membres de chaque monastère soit clairement défini ; pour les récollets, cela signifie : 60 à Liège, 30 à Verviers et Farciennes, 24 à Florennes et Couvin, 22 à Waremme, 20 à Ciney, 15 à Visé et 13 à Huy ³¹. Ces chiffres (en fait des minima !) donnent une image claire de la force des récollets dans la principauté et expliquent en partie la férocité des luttes qui font parfois rage entre la branche liégeoise et la branche dite brabançonne (avec Namur) des Flandriae. Pendant des années, les papes eux-mêmes doivent réaliser dans l'administration provinciale une sorte de tour de rôle et Benoît XIII renouvèle à nouveau en 1726 le décret qui stipule que l'administration provinciale doit être prise à tour de rôle dans les deux groupes. Cette situation perdure jusqu'au 29 novembre 1780, date à laquelle l'empereur Joseph II scinda la Flandriae en 2 provinces : une Flandriae ad Mosam et une Flandriae ad Sambram ³².

Nous avons peu de données sur les activités des récollets. Depuis leur fondation, ils sont au service de la paroisse Saint-Pierre (prédication, confession, catéchisme), tâche qu'ils poursuivent probablement après avoir construit leur propre église. Dans cette église, la congrégation de Notre-Dame de Halle a déjà placé en 1649 une grande statue de Marie, qui attire immédiatement de nombreux fidèles. Lorsque la congrégation organise un pèlerinage annuel à Halle, accompagné par des récollets, le prince-évêque dissout la congrégation en 1659 ³³.

Le monastère devait être assez spacieux, car en 1753, 18 pères et 5 frères laïcs y vivent, et un chapitre intérimaire (jamais un véritable chapitre provincial) s'y tient à plusieurs reprises : en 1718, 1739, 1751, 1754 et 1757. Dans la première moitié du 18^e siècle, un récollet est professeur de théologie morale à l'abbaye de Flône ; le confesseur ou père spirituel des pénitents de Huy est aussi un récollet ³⁴. Avec les capucins, ils sont régulièrement mentionnés pour les services rendus aux pauvres malades de la ville ³⁵. Dans la droite ligne des activités des récollets, ils tentent également de créer une école de latin en 1731, mais ce projet fut contrecarré par les Augustins ³⁶.

La Révolution française met fin aux activités des récollets et le 12 novembre 1797, le couvent est vendu pour 50000 livres à Pommier qui en fait don à un certain Père Jérôme. Plus tard, la famille Donckier s'en empare ³⁷ et en 1910, il appartient à la veuve de Charles Preud'homme ³⁸.

Bernardin Rouffe, Jean Fontaine, Pierre-Bapt. Des Champs, Michel Delwarde et le frère laïc Christophe Mareschal ; cf. lettre de Gilles Laoureux du 10 mars 1687, dans BRAGARD, " Les provinces religieuses ... ", p. 385.

31 R. BRAGARD, Op. cit., p. 381.

32 R. BRAGARD, Op. cit., p. 324

33 Sur les difficultés et la suppression de la congrégation, voir J. FRESON Op. cit., p. 105-122, 154-157 et 159-160 ; BOUVIER († 1681), Flores et fructus..., p. 88 : " Exstat praegrandis imago statuaria B. Mariae Hallensis miraculorum fama et populi veneratione multum celebris ". La statue a probablement été placée ailleurs par la suite, car ni De Saumery ni Doyen, qui écrivent dans la première moitié du XVIII^e siècle, ne la mentionnent.

34 Cf. les Tabulae Capitulares.

35 R. VAN DER MADE, Le Grand Hôpital de Huy : organisation et fonctionnement (1263-1795), Louvain : Nauwelaerts ; Paris : Béatrice-Nauwelaerts, 1960, p. 143 (période 1733-1766).

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé.

Un registre aux cens et rentes réalisé au début de la 2e moitié du XVe siècle est perdu. Il a été copié au XVIIIe siècle par un notaire à la demande des frères mineurs. Il s'agit du n° 7 du présent inventaire. La collation rédigée par ce notaire permet de savoir que, à son époque, ce manuscrit était couvert de parchemin blanc ³⁹.

36 R. DUBOIS, Op. cit., p. 541.

37 J. MOISSE, " Le collège des Augustins à Huy ", dans *Leodium*, 52 (1965), p. 13.

38 J. DARIS, " Note historique sur Huy ", dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 14, 1877, p. 70.

39 N. VERPEAUX, Répertoire des cartulaires d'institutions religieuses médiévales sises dans l'espace wallon (Belgique) disponible sur : <https://paths.unamur.be/prame/cartulaires-de-wallonie/repertoire-cartulaires>.

Description des séries et des éléments

- | | |
|--------|---|
| 1 | I. CHARTRIER
27 novembre 1434.
Non consultable |
| 2 | 10 avril 1436.
Non consultable |
| 2 /bis | 29 juillet 1439.
Non consultable |
| 3 | 1449.
Non consultable |
| 3 /bis | 1487.
Non consultable |
| 4 | 1491.
Non consultable |
| 4 /bis | Acte par lequel le couvent transporte devant la cour féodale de Durbuy, un cherwage au profit de Jean de Berlaimont, dit de Floyon, seigneur de Bomal, ancien bourgmestre de Liège, celui-ci acceptant au nom de Juliane de Guckoven, veuve de Jacques de Glimes. 18 février 1527.
Non consultable |
| 5 | Rendage fait par Pirlot. 1567.
Non consultable |

II. ARCHIVES

- 6 Stock comprenant 182 actes en français de 1309 à 1455, surtout relatifs aux revenus, mais aussi des listes de paiements, déclarations des blés du grand hôpital de Huy, liste d'héritages, liste de rentes. [XVe siècle, après 1474].
1 volume
- 7 Stock de 28 actes comprenant essentiellement des testaments, en français, de 1400 à 1699 + à la fin, des extraits d'un registre aux cens et rentes de demoiselle Aldegonde de Floyon et 2 reliefs. [XVIIe siècle].
1 volume
- 8 " Stock premier " de 213 actes de 1309 à 1455 en français, essentiellement relatifs aux revenus ; " Stock ou registre au cens et rentes appartenant à l'église et couvent des révérends pères frères mineurs conventuels de Huy, renouvelé du temps de très révérend père maître Eustache de Veux, docteur en la sainte théologie, ex provincial et gardien du couvent, l'en 1720 et du révérend père Henry Lombart producteur dudit couvent, commençant l'an 1438 ". 1720.
1 volume
- 9 Stock d'actes de 1421 à 1787. [Avant 1739, puis poursuivi durant le XVIIIe siècle].
1 volume
f° 1-36 : 28 documents des XVe-XVIIe siècles collationnés en 1739.
f° 38-103 : une cinquantaine d'actes du XVIIIe siècle et quelques actes antérieurs.
f° 300-308 : 11 documents du XVIIIe siècle.
f° 390v : ébauche de table.
- 10 Registre aux admissions. 1630-1788.
1 volume
- 11 /A Registre aux anniversaires. [XVIIIe siècle].
1 cahier
- 11 /BIS Inscriptions funéraires de 1677. 1966.
1 chemise
- 12 Chassereau des cens et rentes. 1462-1530.
1 volume
- 13 13 - 35 REGISTRES AUX PAYEMENTS DES CENS ET RENTES. 1462-1794.
1462-1530.

		1 volume
14	1462-1506.	1 volume
15 /A	1520-1531.	1 volume
15 /BIS	1520.	1 volume
16	1532-1533.	1 volume
17	1561-1579.	1 volume
18	1581-1588.	1 volume
19	1589-1590.	1 volume
20	1590-1593.	1 volume
21	1602-1608.	1 volume
22	1609-1612.	1 volume
23	1613-1618.	1 volume
24	1619-1625.	1 volume
25	1637-1646.	1 volume
26	1647-1664.	1 volume
27	1665-1674.	1 volume
28	1686-1690.	1 volume

29	1692.	1 volume
30	1695-1697.	1 volume
31	1720-1732.	1 volume
32	1727-1730.	1 volume
33	1734-1750.	1 volume
34	1751-1776.	1 volume
35	1776-1794.	1 volume
36	Registre aux paiements des cens et rentes dus à la sacristie. 1633-1751.	1 volume
37	Registre aux paiements des cens et rentes dus à Catherine de Cortil. 1589-1637.	1 volume
38	Registre aux reçus. 1677-1681.	1 volume
	<i>39 - 40 COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES. MANUELS AUX PAYEMENTS DES CENS ET RENTES. 1611-1727.</i>	
39	1611-1616.	1 volume
40	1727.	1 volume
41	Comptes des recettes. 1555-1763.	6 cahiers
	<i>42 - 45 COMPTES DES DÉPENSES. 1629-1669.</i>	
42	1629-1630.	

		1 volume
43	1630-1640.	1 volume
44	1657-1658.	1 volume
45	1642-1669.	1 volume
46	<i>46 - 76 DOCUMENTS RELATIFS AUX BIENS. 1462-1789.</i> Généralités. 1578-1789.	1 chemise
47	Biens à Ahin. 1654-1671.	1 chemise
48	Biens à Amay et Ampsin. 1462-1758.	1 chemise
49	Biens à Antheit. 1592-1721.	1 chemise
50	Biens à Boing. 1777.	1 chemise
51	Biens à Chapon-Seraing. 1557-1714.	1 chemise
52	Biens à Celles (Waremme). 1737.	1 chemise
53	Biens à Clermont (Huy). 1682.	1 chemise
54	Biens à Conjoux. 1626.	1 chemise
55	Biens à Engis. 1663-1752.	1 chemise
56	Biens à Grand-Jamine [Groot-Gelmen]. 1754.	1 chemise
57	Biens à Havelange. 1592-1646.	1 chemise

58	Biens à Huy. 1575-1771.	1 liasse
59	Biens à Jehay-Bodegnée. 1680-1770.	1 chemise
60	Biens à Lavoir. 1718-1783.	1 chemise
61	Biens à Liège. 1640-1770.	1 chemise
62	Biens à Marchin. 1531-1663.	1 chemise
63	Biens à Marsinne. 1740.	1 chemise
64	Biens à Meeffe. 1594-1681.	1 chemise
65	Biens à Modave. 1671-1704.	1 chemise
66	Biens à Moha. 1764.	1 chemise
67	Biens à Pailhe. 1675-1706.	1 chemise
68	Biens à Perwez. 1666.	1 chemise
69	Biens à Statte. 1625-1786.	1 chemise
70	Biens à Terwagne. 1695.	1 chemise
71	Biens à Tihange. 1599-1786.	1 chemise
72	Biens à Villers-le-Bouillet. 1666-1764.	1 chemise
73	Biens à Vinalmont. 1787.	1 chemise

-
- | | | |
|----|--|-----------|
| 74 | Biens à Wanze. 1606-1702. | 1 chemise |
| 75 | Biens à Waremme. 1711-1758. | 1 chemise |
| 76 | Biens à Warfusée. 1658-1735. | 1 chemise |
| 77 | Histoire, administration. [XVIe-XVIIe siècle]. | 1 chemise |
| 78 | Procès devant l'Official de Liège entre le couvent des frères mineurs et Catherine de Gorcy, veuve d'Érard de Brion, seigneur de Résimont, Ahin, Marsinne, etc. au sujet d'une somme de 1000 florins de Brabant léguée aux frères mineurs par Érard à l'effet de célébrer à perpétuité dans leur église deux messes hebdomadaires d'anniversaire. 1650-1652. | 1 recueil |
| 79 | Procès devant la cour féodale de Saive, puis en appel, devant la cour féodale de Liège contre l'avocat de Molle. 1749-1752. | 1 liasse |